

[Français]

M. Claude-André Lachance (Lafontaine-Rosemont): Monsieur le président, si vous me permettez de signaler qu'il est 10 heures, je pourrai prononcer mon discours demain.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—LE PÂTURAGE COLLECTIF DE SUFFIELD—DEMANDE D'EXPLOITATION EN PERMANENCE

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, durant le débat actuel sur la motion d'ajournement, je voudrais continuer les discussions que j'ai déjà eues avec le ministre de la Défense nationale (M. Richardson) au sujet de la récente décision du ministère de la Défense nationale «d'interdire le pacage en 1976 et peut-être durant plusieurs autres années.» Il s'agit du pâturage qui existait en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies à Suffield près de Medicine Hat.

● (2200)

Le 19 février, j'ai posé une question au ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard) à la suite d'un communiqué des plus malheureux et irréfléchis publié par un groupe de fervents de la chasse et de la pêche de l'Alberta, dont la première phrase se lisait ainsi:

Les pâturages de la réserve militaire de Suffield qui couvrent une superficie de 1,000 milles carrés dans ce qui était jadis l'une des régions naturelles les plus intéressantes sur le plan écologique en Amérique du Nord, ont presque été totalement détruits par suite d'une mauvaise gestion du ministère de l'Agriculture du Canada, du ministère de la Défense nationale et de l'administration de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies.

A mon avis, ce sont des sentiments comme ceux exprimés dans cette citation principalement par des écologistes et des fervents de la chasse et de la pêche qui ont poussé le commandant de la base de Suffield à recommander au ministre de la Défense nationale de mettre fin à l'utilisation du pâturage en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. En ce faisant, le ministre de la Défense nationale a choisi de rejeter la recommandation très pratique de son collègue du cabinet, le ministre de l'Expansion économique régionale.

Essentiellement, on déclarait dans le rapport de l'ARAP que le pâturage n'avait pas subi de dommages irréparables sur le plan écologique même s'il en avait quelque peu souffert; que l'Administration pourrait améliorer les conditions en assurant une meilleure distribution et un pacage plus uniforme, des abreuvoirs plus nombreux, quoique cela exigerait des capitaux supplémentaires qui manquent actuellement à cause de l'exploitation temporaire du pâturage.

L'ARAP recommandait qu'à cause des conditions très strictes d'accès au pâturage collectif de Suffield—qui ne doit servir qu'en cas d'urgence attribuable à une grande sécheresse—tout autre pacage y soit interdit à cause de la pousse excellente en 1975 mais que, par contre, en cas de besoin, on y donne accès cette année à un nombre restreint de bêtes.

L'ajournement

C'est une recommandation raisonnable que tous les éleveurs peuvent appuyer puisqu'ils feraient de même avec leurs propres pâturages; j'entends par là qu'ils décideraient du nombre de bêtes en fonction de la quantité d'herbe.

Monsieur l'Orateur, ces recommandations de l'administration de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies ont été préparées par des agronomes comme M. Bob Lodge et le directeur de l'administration de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, Walter Thomson, qui ont une expérience de plus de 40 ans dans le domaine de l'administration de pâturages existant en vertu de cette loi, outre des connaissances et une expérience pratiques.

Je suis très fier de pouvoir signaler que l'administration de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies a toujours eu la même opinion que moi, c'est-à-dire qu'il est ridicule de n'utiliser le pâturage de Suffield qu'en cas de sécheresse grave.

Il est temps d'en faire un pâturage permanent, d'y installer un système d'irrigation suffisant et de bien le gérer. Cela ne veut pas dire qu'il faudra permettre d'y mettre un nombre trop grand de bêtes. Ceux qui pratiquent l'élevage extensif du bétail sont les meilleurs protecteurs de la nature. Leur gagne-pain dépend de leur sens de la nature et de leur collaboration avec celle-ci.

La production de cette herbe courte, au pâturage de Suffield, est le meilleur usage qu'on puisse faire de ces terres et l'usage multiple de ces terres par les bestiaux, la faune—y compris les serpents à sonnettes—et même les puits gazifères est un principe établi depuis longtemps et qu'il nous faut continuer de reconnaître.

Nous n'avons pas encore un besoin de nourriture tel qu'il faille remplir le pâturage de Suffield de chevreuils et d'antilopes, au détriment des bestiaux. Les bestiaux et les moutons sont des animaux qui convertissent beaucoup mieux l'herbe en viande. Le pâturage de Suffield contiendra à peu près 5,000 bestiaux—je parle expressément du pâturage de l'ARAP. Ceci représente une somme maximale de 20 têtes par agriculteur car on en compte environ 250, tous petits éleveurs qui seront gravement touchés par cette mesure.

Comme toute cette région est avant tout consacrée à l'élevage et au pacage, ces agriculteurs n'ont pas pu bénéficier de meilleurs marchés du grain alors que les marchés aux bestiaux laissent beaucoup à désirer à l'heure actuelle.

Je sais que le ministre et son secrétaire parlementaire sont bien au courant de cette situation. Je voudrais prier le ministre de prendre à nouveau en considération les recommandations de l'ARAP et de conférer avec son collègue de cabinet, le ministre de la Défense nationale, pour arriver à une solution de compromis qui permettrait aux pâturages de Suffield d'être utilisés comme tels cette année peut-être sur une base limitée, mais tout au moins devraient-ils servir au bétail. L'amélioration des relations publiques avec son ministère et en fait avec celui de la Défense nationale en vaudrait la peine.

Je tiens à souligner que le Royaume-Uni se sert de la région de Suffield pour les manœuvres de chars d'assaut depuis six ans et que la durée totale de son contrat est de 10 ans. J'estime qu'il n'est pas trop tôt pour commencer à établir une politique concernant l'utilisation éventuelle de cette étendue de 1000 milles carrés. Je considère en outre que le gouvernement de l'Alberta devrait jouer le rôle principal dans ces discussions si ce n'est parce que les terres sont, en fin de compte, albertaines et qu'elles renferment l'une des plus grandes nappes de gaz naturel connues du monde que les habitants de l'Alberta commencent tout